

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2020

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 17 décembre 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Quéau informe le conseil que Madame Patricia Notario, artiste céramiste, avec laquelle la Communauté de communes avait signé un contrat de prestations de service dans le cadre du C.L.E.A., a quitté Malicorne sur Sarthe. Il ajoute qu'elle sera remplacée et que donc les projets interdisciplinaires auront bien lieu dans les écoles.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Hervé FONTAINEAU.

Date de Convocation

05/02/2020

L'an Deux Mille Vingt

Le 11 février, à 20 H 30

à Saint Jean du Bois

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **45**

Présents : 35

Votants : 38

Etaient présents :

Mmes BAYER, BENOIST, ~~CERISIER~~, COUET, DELAHAYE, GOUET, ~~HARDOUIN~~, HERVE, ~~MALATERRE~~, MEILLANT, ~~MONCEAU~~, MOUSSAY, ~~MOUSSET~~, QUEANT, ROGER, TAUREAU, THEBAULT, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, ~~BACOU~~, BOISARD, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, ~~DEGOULET~~, ~~DHUMEAUX~~, DUFOUR, FONTAINEAU, FOURNIER, FROGER, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, PIERRIEU, ~~RENAUD~~, TELLIER, ~~TESSIER~~, TRIDEAU, VAUGRU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes CERISIER, MONCEAU, MOUSSET, Mrs DEGOULET, DHUMEAUX, RENAUD, TESSIER, Mme HARDOUIN donne pouvoir à Mr AVIGNON, Mme MALATERRE à Mr MAZERAT et Mr BACOU à Mr FONTAINEAU.

Secrétaire de séance : Mr Hervé FONTAINEAU.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, Mr VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

❑ Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances / Aménagement du territoire

- Recrutement d'un Adjoint administratif (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, à temps complet, aux services techniques, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 02 au 13 décembre 2019, afin d'assurer le tuilage sur le poste d'assistante administrative et comptable.
- Recrutement d'un Adjoint administratif (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, à temps complet, aux services techniques, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 16 au 31 décembre 2019, afin d'assurer le tuilage et le remplacement sur le poste d'assistante administrative et comptable.
- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au service entretien des sites communautaires, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 02 au 22 janvier 2020 (30 h maximum).
- Suppression de la régie de recettes « multi-accueil » à compter du 31 janvier 2020, vu la mise en place de la facturation individuelle à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Création d'une régie de recettes relative à la piscine à compter du 1^{er} janvier 2020, vu la fin de la convention de gestion avec la Commune de La Suze sur Sarthe.
- Modification de la régie d'avances et de recettes pour le service enfance comme suit : Montant maximum de l'encaisse : 1 200 €.
- Admission en créances éteintes sur le Budget Général pour un montant total de 268,54 €.
- Recrutement d'un Adjoint administratif (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, à temps complet, aux services techniques, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, dans l'attente d'un recrutement définitif sur le poste d'assistante administrative et comptable, agent en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2020.

✓ Culture / Enseignement / Sport

- Recrutement d'un Assistant de conservation (sur un poste permanent), indice majoré 376 avec indemnité horaire pour travail le dimanche et jour férié, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au musée de la faïence et de la céramique du 02 au 12 décembre 2019, afin d'assurer le tuilage sur le poste de médiateur culturel/chargé du Contrat Local d'Education Artistique et Culturel.
- Sollicitation d'une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif « Aide à la résidence artistique territoriale » et du Département de la Sarthe pour la programmation 2020 du centre d'art de l'île MoulinSart. Dépenses prévisionnelles : 35 063 € T.T.C. Montant de la subvention sollicitée : 17 531 € (Région) et 2 000 € (Département).
- Recrutement de 6 Opérateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives (emplois non permanents), 1^{er} échelon avec indemnité éventuelle pour travail du dimanche et jour férié, surveillants de baignade pour renforcer l'équipe de la piscine de La Suze sur Sarthe, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 (10h minimum).

✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique sur un poste permanent, 1^{er} échelon, au multi-accueil Le Valanou, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 03 au 29 janvier 2020 (48h45 maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service jeunesse du 06 au 24 janvier 2020 (84h30 maximum).
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (sur un poste permanent) 1^{er} échelon, à temps complet, au multi-accueil A petits pas, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 02 au 28 février 2020.
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (sur un poste permanent) 1^{er} échelon, à temps complet, au multi-accueil Le Valanou, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 31 janvier 2020 (27h hebdomadaires annualisées), afin d'assurer le remplacement d'un agent en disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans.
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (sur un poste permanent) 1^{er} échelon, à temps complet, au multi-accueil Le Valanou, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 31 mars 2020 (32h hebdomadaires), afin d'assurer le remplacement d'une Auxiliaire de puériculture, dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.
- Recrutement d'Adjoints d'animation, 1^{er} échelon et d'Adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon, avec régime indemnitaire, pour la direction ou l'animation et l'encadrement des enfants inscrits à l'A.L.S.H. durant les vacances d'Hiver (28 animateurs maximum), Printemps (28 animateurs maximum), Juillet (A.L.S.H. : 38 animateurs maximum / Mini-camps : 9 animateurs maximum), Août (A.L.S.H. : 22 animateurs maximum / Mini-camps : 6 animateurs maximum), Automne (29 animateurs maximum) et Noël 2019 (4 animateurs maximum). Temps de travail : Directeur ou Directeur adjoint : 35h/semaine et 5 jours de préparation / Animateurs A.L.S.H. : 31h/semaine et 5 jours de préparation / Animateurs mini-camps : 33h/semaine et 5 jours de préparation. Une journée supplémentaire (ou ½ journée selon la présence) sera accordée pour la journée de préparation commune aux équipes d'été.
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe (sur un poste permanent), 2^{ème} échelon, animatrice du R.A.M., pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 13 janvier au 12 avril 2020 (28h hebdomadaires), afin d'assurer la continuité du service vu le départ d'un agent titulaire.
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste permanent) 1^{er} échelon, au multi-accueil A petits pas, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 7 janvier 2020 (8h30 maximum).

✓ Environnement

- Signature d'un avenant au contrat REVIPAC afin d'adapter les conditions tarifaires suite à l'évolution des cours des matériaux recyclés (cartons bruns et emballage cartonnés) comme suit : Suppression de la garantie de prix minimum à 60 € et 75 € pour les déchets assimilés 5.02A et 1.05A, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.
- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux déchetteries de Roëzé sur Sarthe et de Guécélard du 18 janvier au 29 février 2020 (116h30 maximum).

✓ Cycle de l'eau

- Modifications du règlement intérieur du service eau potable (articles concernés : modalités d'accès au service, contrat d'abonnement, délai d'accès au service, définition du branchement, propriété du branchement, relevé de compteur, factures).
- Modifications du règlement intérieur du service assainissement collectif (articles concernés : obligation et délai de raccordement, installations particulières, établissement du branchement, étanchéité des installations et

protection contre le reflux de l'égout, contrôle de raccordement, frais d'établissement des branchements, P.A.C., défaut de raccordement, infractions et poursuites).

✓ **Economie**

- Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe dans le cadre de la mise en place d'un espace de coworking au sein de la future pépinière d'entreprises sur le parc d'activités des Nôés à Spay. Durée : 15 mois à compter du 1^{er} décembre 2019.

✓ **Tourisme**

- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur le site de l'île MoulinSart du 03 au 06 décembre 2019 et du 14 au 17 janvier 2020 (28h hebdomadaires), afin de remplacer temporairement un agent d'animation meunier.

□ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Administration générale / Finances / Aménagement du territoire**

- Renouvellement du contrat d'un Attaché (sur un poste permanent), chargé de mission santé publique, indice majoré 518, à temps complet, du 04 février 2020 au 03 février 2021.

✓ **Social**

- Autorisation donnée à une animatrice du R.A.M., Assistante socio-éducative de 2^{ème} classe, à travailler 4 jours par semaine dans le cadre d'un temps partiel de droit à 80 %, à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe (sur un poste permanent), Adjoint au responsable du multi-accueil Le Valanou, 1^{er} échelon avec régime indemnitaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (33h hebdomadaires).

OBJET : Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget général et budgets annexes

Monsieur le Président fait part d'une situation financière très bonne voire exemplaire au regard des résultats sur d'autres territoires voisins, une situation qui n'a rien de commun avec celle d'un « rentier qui amasse des richesses par crainte de l'avenir ». Il dit que la situation saine de la Communauté de communes du Val de Sarthe est le fruit d'une gestion appliquée et porteuse d'espoir en l'avenir. Il précise que grâce à une bonne gestion, nous laissons aux futures équipes des marges de manœuvre leur permettant d'aller au bout des projets sur lesquels nous avons commencé à travailler tels que l'établissement culturel artistique et la piscine, sans sacrifier les services existants. Il ajoute que certains territoires souffrent et regardent l'avenir avec inquiétude et pense qu'au Val de Sarthe, nous pouvons rester confiants, ni béats, ni naïfs mais confiants.

Monsieur le Vice-président chargé des finances présente le rapport d'orientations budgétaires 2020.

Monsieur le Vice-président chargé de la culture expose le budget culture et précise que la commission culture a suivi les recommandations de la commission finances.

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme donne les grandes lignes du budget tourisme. Il fait également part que la commission a suivi les recommandations de la commission finances. Il évoque le problème de mites au moulin.

Monsieur Trideau se dit effaré de voir l'état dans lequel le moulin a été laissé. Il pense qu'il faut changer le projet meunerie et prévoir un nettoyage régulier des appareils permettant la production de farine. Il pense qu'il faut se doter d'un personnel qualifié pour exploiter ce site ou en confier la gestion à un tiers doté de personnel qualifié.

Monsieur le Président demande si c'est le rôle d'une collectivité de produire de la farine et répond que le métier de meunier n'existe pas dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le Vice-président rappelle que le moulin produit de la farine seulement depuis 2016.

Madame Delahaye s'interroge sur le stockage non sécurisé et non protégé des archives, des œuvres au Musée. Elle demande si un chiffrage a été réalisé pour une mise aux normes du stockage de ces archives.

Monsieur Le Vice-président chargé de la culture répond par la négative. Il précise que les archives se trouvent dans un lieu fermé et non accessible au public.

Monsieur Coyeaud demande si ces archives se dégradent.

Monsieur le Vice-président chargé de la culture répond que non. Il dit qu'un autre investissement est à prévoir dans le prochain mandat au musée, à savoir une nouvelle scénographie.

Monsieur le Vice-président chargé des finances fait remarquer un déficit de fonctionnement et d'investissement du musée à hauteur de 220 000 € malgré la subvention du Département. Il compte sur les conseillers départementaux présents pour que le Département continue à verser la subvention à hauteur des 80 000 € dans les années à venir.

Madame Delahaye informe le conseil que le département, suite à la mise en place d'une mission musée, travaille actuellement sur l'élaboration de fiches pour aider les musées à attirer les visiteurs. Elle fait part également que les collections privées devront à l'avenir mutualiser leurs œuvres avec les musées existants.

Monsieur le Président dit que les conseillers départementaux du territoire se battront pour maintenir la subvention à 80 000 €. Il évoque les 20 ans du musée en 2021 pour lesquels une très belle exposition est prévue notamment avec des œuvres de Picasso.

Monsieur Le Vice-président rappelle que le musée de la faïence et de la céramique est le deuxième musée le plus fréquenté dans le Département après les musées du Mans.

Madame la Vice-présidente chargée de l'habitat prend la parole pour présenter le budget proposé par la commission. Elle dit que le projet de construction de logements sociaux à Malicorne sur Sarthe est suspendu au retour des autorisations de police de l'eau. Madame Roger dit que le dossier est débloqué et fait part du dépôt de permis de construire à la date du 30 janvier 2020.

Madame Delahaye questionne sur le démontage du hangar sur Etival lès le Mans. Elle demande si le coût d'enlèvement des déchets est prévu dans le montant annoncé.

Monsieur Vernassière répond que oui.

Madame la Vice-présidente chargée de l'Aménagement de l'espace présente le budget proposé par la commission.

Monsieur Tellier demande si l'échéance de fin de déploiement de la fibre optique fixée en 2022 est maintenue vu les retards pris dans l'installation de celle-ci.

Madame la Vice-présidente répond que oui.

Monsieur le Vice-président chargé de la voirie et du patrimoine présente le budget proposé par la commission.

Monsieur Tellier souhaite que la question de révision du transfert de charges pour la Commune de Louplande soit définitivement tranchée.

Monsieur le Président dit qu'en effet, cette révision était prévue au schéma de développement communautaire adopté ainsi que pour les Communes de Saint Jean du Bois et Fercé sur Sarthe. Il précise que la Commune de Louplande a déjà bénéficié d'une réduction de son attribution de compensation et qu'il reste un écart estimé à 8 000 € par an. Il rappelle que cet écart devrait être réglé par les trois Communes les plus riches du territoire, à savoir Spay, La Suze sur Sarthe et Voivres lès le Mans et qu'à ce jour, ces Communes ne se sont pas engagées à verser ces 8 000 € par an. Néanmoins, il fait remarquer que la Commune de Spay a opté pour le calcul le plus défavorable concernant la participation au déploiement de la fibre optique.

Madame Couet dit qu'il faut en parler.

Monsieur Tellier souhaite qu'un courrier soit envoyé à ces 3 Communes.

Monsieur le Président rappelle que le rapport de la C.L.E.C.T a été transmis à toutes les Communes.

Messieurs Bourmault et Le Quéau soulignent les observations de la commission voirie et du Bureau sur le renfort du personnel du service voirie et la réalisation de plus de travaux et demandent que les prochains élus en tiennent compte.

Monsieur le Vice-président chargé du Cycle de l'eau présente les dépenses pour la GEMAPI. Il fait rectifier la contribution au SMSEAU, 133 552 € au lieu de 140 081 €, et l'observation du Bureau. En effet, il précise que c'est le devenir du financement au SMSEAU qui pourra être revu en l'absence de travaux et non le devenir du syndicat.

Monsieur le Vice-président chargé du sport expose le budget de la piscine. Il fait remarquer que certaines écoles du territoire de par leur éloignement de La Suze sur Sarthe ne vont pas à la piscine, ce qui pose question. Il dit que sera revue la question de la gratuité accordée aux Communes dont les écoles utilisent la piscine. Il informe le conseil que l'étude de sols du terrain situé au parc des sports est défavorable à la construction d'une nouvelle piscine (zone humide et renfort des fondations).

Monsieur D'Aillières répond que deux autres pistes sont étudiées sur la Commune.

Monsieur Coyeaud rappelle que la gratuité pour les écoles représentera seulement 1% des dépenses de fonctionnement de la nouvelle piscine.

Monsieur le Président présente le budget santé. Il souligne que la Communauté de communes commence à être attractive et qu'un médecin est intéressé pour s'installer sur le territoire. Il dit qu'il faut être toutefois prudent sur le sujet.

Quant aux dépenses hors compétences, Monsieur le Président fait part que le service mutualisé communication se mettra en place après les élections municipales.

Monsieur le Vice-président chargé des finances fait remarquer que 20 000 € sont prévus pour le prochain projet de territoire.

Pour la fiscalité, Monsieur le Président fait part d'une volonté de ne pas augmenter les taux.

De plus, il confirme l'engagement d'autofinancer l'équipement culturel artistique à hauteur d'1/3 des dépenses.

En ce qui concerne le budget guinguette, Monsieur Vernassière informe le conseil que La Flambée a réglé toutes ses dettes et que donc, les provisions d'environ 170 000 € peuvent être levées. Il ajoute que la subvention d'équilibre du budget général ne sera pas nécessaire en 2020 pour équilibrer le budget guinguette.

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie fait part de trois projets d'acquisition de parcelles sur la Z.A. Les Noës.

Les budgets annexes n'appellent pas de remarques particulières.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les Communes de plus de 3 500 habitants et dans les E.P.C.I. comprenant une Commune de plus de 3 500 habitants un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la commission des finances et du bureau,

Après débat, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2020 et préconise les orientations mentionnées dans le document joint en annexe.

OBJET : Enfance – Tarifs A.L.S.H. 2020 – Modification de la délibération du 17 décembre 2019

Les tarifs A.L.S.H. 2020 ont été validés lors du conseil de communauté en date du 17 décembre 2019, avec une augmentation de 1 %. Or, le tarif proposé dans la note de présentation pour le prix journée est le résultat d'une revalorisation à 10 %.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification du tarif du prix de journée comme suit :

	Délibération du 17/12/2019		Rectification	
	Prix journée		Prix journée	
	1^{er} et 2^{ème} enfant	3^{ème} enfant et +	1^{er} et 2^{ème} enfant	3^{ème} enfant et +
QF1 <= 700 €	14,48 €	13,03 €	13,29 €	11,96 €
QF2 701 < et <= 900 €	14,48 €	13,03 €	13,29 €	11,96 €
QF3 901 < et <=1 200 €	17,81 €	16,03 €	16,35 €	14,72 €
QF4 > 1 201 €	17,81 €	16,03 €	16,35 €	14,72 €

Les autres dispositions de la délibération en date du 17 décembre 2019 restent inchangées.

OBJET : Affaires générales – Modification des statuts du SIDERM

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle (SIDERM) a proposé, à l'unanimité, la modification de ses statuts sur les points suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- ✓ Modification portant sur la redéfinition du périmètre desservi (notamment pour les Communes desservies en totalité ou partiellement par le SIDERM),
- ✓ Modification portant sur l'extension du périmètre d'intervention syndical sur l'intégralité de la Commune de Savigné-l'Évêque (Fin d'une délégation de service public au 31 décembre 2020).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modifications des statuts du SIDERM proposées ci-dessus.

OBJET : Ressources humaines – Instauration du régime indemnitaire du grade d'Ingénieur Territorial

Vu le recrutement au 24 février 2020 d'un Directeur des Services Techniques relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, il vous est proposé d'instaurer un régime indemnitaire pour ce grade comme suit :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu l'arrêté du 25 août 2003 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux Ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

- ✓ Type d'indemnité : Indemnité Spécifique de Service,
- ✓ Crédit global à octroyer : Taux de base applicable au grade d'Ingénieur (taux de base : 361,90 € x coefficient du grade : 28 jusqu'au 5^{ème} échelon ou 33 à partir du 6^{ème} échelon x coefficient de modulation du service : 115%),
- ✓ Bénéficiaires : Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur poste permanent,
- ✓ Critères de répartition individuelle : ancienneté, temps de travail, responsabilité d'un service, encadrement de personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

- ✓ Type d'indemnité : Prime de Service et de Rendement,
- ✓ Crédit global à octroyer : Taux annuel de base applicable au grade d'Ingénieur (1 619 €). Si l'agent est seul sur son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global (arrêt du Conseil d'Etat 131247 du 12 juillet 1995),
- ✓ Bénéficiaires : Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent,
- ✓ Critères de répartition individuelle : ancienneté, temps de travail, responsabilité d'un service, encadrement de personnel.

Le montant de ces primes sera revu lors de revalorisations ultérieures en application des majorations fixées par les textes et l'évolution des crédits sera actualisée en fonction du tableau des effectifs.

Monsieur le Président, par arrêté, fixera le montant individuel des primes en fonction des critères énoncés.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime indemnitaire proposé à compter du 24 février 2020.

**OBJET : Programme de logements locatifs sociaux – Sarthe Habitat à Fillé sur Sarthe –
Signature d'une convention de partenariat tripartite**

Dans le cadre de la programmation des projets habitat pour la période 2014/2020, il était proposé de soutenir la réalisation d'un programme de locatifs sociaux sur un lotissement communal en partenariat avec Sarthe Habitat.

Le projet rentre aujourd'hui en phase opérationnelle. Sarthe Habitat a été choisi par la Commune dans le cadre d'un contrat de concession pour réaliser pour son compte le lotissement communal au lieu-dit La Croix de l'Aunay. Les travaux d'aménagement devraient démarrer prochainement.

Sur ce lotissement, deux lots (1 670 m² et 1 114 m²) ont été réservés pour accueillir un programme de huit logements locatifs portés par le bailleur social (5 T3 et 3 T4).

Il vous est proposé de signer une convention de partenariat tripartite avec Sarthe Habitat et la Commune de Fillé sur Sarthe, aux conditions principales suivantes :

- La Communauté de communes participe au coût de viabilisation des logements par le versement d'une subvention à hauteur de 150 000 € dans le cadre de l'opération d'aménagement et garantit à hauteur de 20 % l'emprunt souscrit par le bailleur pour la construction des logements,
- La Commune exonère le bailleur des taxes liées à la construction,
- Sarthe Habitat construit huit logements locatifs.

Monsieur Trideau demande si la Communauté de communes exonérera de la taxe de raccordement à l'égout car celle-ci relève désormais de la compétence communautaire.

Madame Gouet répond que cette exonération n'a pas été vue.

Le conseil décide de reporter la question au prochain conseil de communauté.

**OBJET : Programme de logements locatifs Rue des Polyanthas à Roëzé sur Sarthe –
Rétrocession des espaces publics à la Commune**

La Communauté de communes a procédé en 2015 dans le cadre de sa compétence habitat, à la viabilisation de 8 logements locatifs portés par la Mancelle d'Habitation rue des Polyanthas/allée du verger à Roëzé sur Sarthe.

Elle a revendu l'emprise des logements au bailleur, mais est restée propriétaire des voiries et espaces publics liés à ces logements.

L'entretien de ces espaces a été depuis réalisé par la Communauté de communes, la Commune prenant en charge de son côté la gestion de l'éclairage public.

Comme prévu dans le cadre de cette opération, il convient de procéder à la rétrocession à la Commune des espaces publics et équipements associés (éclairage public).

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées G 2238 pour une superficie de 737 m² et G 2239 pour une superficie de 50 m².

La rétrocession est consentie au prix de 1 € symbolique.

Les frais d'actes seront pris en charge à part égale entre la Commune et la Communauté de communes.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la rétrocession des espaces publics du programme de locatifs de la Mancelle d'Habitation à la Commune de Roëzé sur Sarthe.
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes et pièces à venir.

➤ Informations Diverses :

✓ Affaires générales / Communication / Ressources Humaines

Monsieur le Président, concernant les dispositions de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (L.O.M.), et plus particulièrement le transfert de la compétence Mobilité des Communes, indique que lors du conseil stratégique du 16 janvier dernier, les membres présents étaient majoritairement favorables au transfert. Ce transfert de compétence s'il s'exerce en direction de la Communauté de communes devrait ensuite être délégué à une entité suffisamment « puissante » (Pôle métropolitain, autre syndicat mixte départemental, ...) pour à la fois négocier avec la Région l'amélioration des modes de transport gérés par elle (T.E.R, lignes de car des transports interurbains et lignes régulières régionales, ...) et à la fois développer des types de mobilités nouveaux susceptibles de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Monsieur le Vice-président des Ressources Humaines précise que le nouveau Responsable Voirie, Monsieur Antoine Trochu arrivera, au plus tard le vendredi 24 avril 2020 à la Communauté de communes. Il exerce actuellement comme Technicien voirie à la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles (37).

✓ Culture-Sport-Enseignement / Tourisme

Monsieur le Vice-président chargé de la culture indique que suite à l'ouverture des plis du projet de construction de l'Etablissement Culturel Artistique le 27 janvier dernier, sur les 17 lots à attribuer, 7 dépassent le chiffrage de l'architecte de plus de 20 %. 10 lots sont déclarés infructueux ou sans suite et 7 lots sont retenus sous réserve de négociation. Pour tendre vers le montant de l'A.P.D. l'architecte fera des propositions de plusieurs sources d'économie : revêtement extérieur (- 14 000 €), isolation et suppression fenêtres auditorium (- 45 000 €), modifications gradins et sièges (- 15 000 €), divers lots (- 56 000 €).

✓ Aménagement de l'espace

Madame la Vice-présidente indique que la commission aménagement de l'espace à travailler sur une proposition de Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette Charte a été proposée au Bureau le 30 janvier dernier ; il a souhaité que chaque Maire soit destinataire de cette proposition afin qu'elle soit soumise à l'avis des conseils municipaux des 16 Communes membres.

✓ Social

Madame la Vice-présidente chargée de l'Enfance/Jeunesse/Social fait part que la Communauté de communes a signé en décembre 2018, une Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'un des axes de la C.T.G. était que les élus soient à l'initiative d'un projet éducatif en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, actuellement chaque service au gré de ses besoins rédige un projet pédagogique, mais il n'existe pas de projet éducatif commun et fédérateur définissant les axes politiques de la Communauté de communes.

Afin de préparer le projet éducatif pour les élus du prochain mandat, la Vice-présidente et la commission enfance, jeunesse, social ont souhaité réaliser ce projet. Cette démarche a été accompagnée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Voir document joint.

2020	Bureau	Conseil	Autre
Février	27	11 Saint Jean du Bois	CT / CHSCT (dates à fixer)
Mars		12 Salle Jean Rondeau Spay	15 et 22 élections municipales
Avril		Au plus tard le 23 (en 2014 le 1 ^{er} conseil s'est tenu le 17 avril)	Au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DUFOUR Gérard		FONTAINEAU Hervé	
MEILLANT Dominique		MALATERRE Sandrine	
MOUSSAY Elisabeth		BAYER Stéphanie	
PIERRIEAU Roger		LE QUEAU Alain	
VAUGRU Jean-Yves		GARNIER François	
DEGOULET Miguel		MOUSSET Sophie	
PAVARD Michel		RENAUD Mickaël	
CORBIN Bruno		TAUREAU Catherine	
FRANCO Emmanuel		BOISARD Jean-Paul	
QUEANT Marie-Paule		BOURMAULT Luc	
DHUMEAUX Dominique		AVIGNON Jean-Yves	
GOUET Thérèse		FOURNIER Stéphane	
TRIDEAU Loïc		HARDOUIN Katia	
BENOIST Jacqueline		MONCEAU Nathalie	
FROGER Rémy		D'AILLIERES Emmanuel	
TESSIER Yves		CERISIER Geneviève	
VIOT Alain		COYEAUD Jean-Marc	
HERVE Armelle		DELAHAYE Delphine	
TELLIER Noël		THEBAULT Annie	
CHOQUET Philippe		OLIVIER Patrice	
MAZERAT Xavier		COUET Martine	
ROGER Carole		JOUSSE Claude	
BACOUPE Frédéric			